

## COMMUNIQUE

Le Comité Technique (CT) du FONAREDD a tenu sa 26<sup>e</sup> réunion, le vendredi 08 novembre 2019.

Dans l'application de l'accord entre l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le FONAREDD concernant l'alignement et la revue des programmes soumis au FVC pertinents à la REDD, le CT a examiné la proposition du programme de financement des Obligations Climatiques, soumise par la Société Financière Internationale (SFI) auprès du Fonds Vert Climat (FVC) et endossée par l'Autorité Nationale Désignée (AND).

La proposition de programme porte sur une enveloppe globale de 112 Millions US\$, dont 69 Millions US\$ en financement de FVC et un co-financement de 42,5 Millions \$ de la SFI. Ce programme couvre trois pays, Madagascar, la RDC et le Pérou, et prévoit des transactions de l'ordre de 15 Millions de tonnes avec une dizaine d'entreprises privées.

Le Comité Technique a constaté que cette proposition de programme, de par son originalité et sa complexité en termes de méthodologies, de procédures, ainsi que de pré-requis nécessaires pour sa mise en œuvre réussie, soulève plus des préoccupations et des observations de fonds qui nécessitent une analyse détaillée de la proposition du programme. Les préoccupations principales sont liées à (i) la comptabilité des crédits et leur déduction des réalisations de la RDC vis-à-vis sa Contribution Déterminée au Niveau National ; (ii) le temps imparti pour la revue de la documentation complète qui a uniquement été rendue publique à sa soumission ; (iii) le cadre réglementaire pré-requis pour que les transactions puissent être effectuées n'est pas en place et devrait conditionner le démarrage du programme ; (iv) le processus et critères pour le choix des intermédiaires et des entreprises locales devraient être transparents, participatifs et clarifiés ; (v) des mesures de gestion des risques d'accaparement foncier, changement d'affectations, marginalisation des communautés locales, devraient être mises en place. Les sauvegardes de Cancun devront être respectées.

En conséquence, au vu de la pertinence des observations soulevées par cette proposition et compte tenu de la complexité des méthodologies, procédures, ainsi que les garanties légales et autres, nécessaires pour assurer la mise en œuvre réussie d'un tel programme, le CT recommande que le Programme FVC de la SFI soit examiné à l'aune des observations faites ci-dessus et communiquées à travers l'Autorité Nationale Désignée de la RDC et que le board requière l'intégration de conditions suspensives avant l'entrée en vigueur du programme.

Fait à Kinshasa, le 08/11/2019

Pour le Secrétariat Exécutif

Victor Kabengele

Coordonnateur Adjoint

Pour le Comité Technique

Aimé Kasenga

Président